



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

AVIS PUBLIC

Consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlement numéros 2025-473 à 2025-480.

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 février 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté par résolution les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement numéro 2025-473 : « *Plan d'urbanisme* »;**
- **Projet de règlement numéro 2025-474 : « *Zonage* »;**
- **Projet de règlement numéro 2025-475 : « *Lotissement* »;**
- **Projet de règlement numéro 2025-476 : « *Construction* »;**
- **Projet de règlement numéro 2025-477 : « *Permis et certificats* »;**
- **Projet de règlement numéro 2025-478 : « *Conditions d'émission des permis de construction* »;**
- **Projet de règlement numéro 2025-479 : « *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* »;**
- **Projet de règlement numéro 2025-480 : « *Projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* ».**

L'adoption de ces projets de règlement se fait de manière simultanée dans le cadre d'une révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme et suivra la procédure y étant rattachée. Les projets de règlements concernent l'ensemble du territoire de la municipalité.

Une assemblée publique sera tenue le

Jeudi 20 mars à 19 h

au Centre municipal, 510, 9^e Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville

Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera les projets du plan d'urbanisme et des règlements ci-haut indiqués et entendra les commentaires et les interrogations des personnes présentes. Elle aura pour objet de présenter le plan d'urbanisme révisé et la nouvelle réglementation d'urbanisme l'accompagnant à la population et de la consulter à ce sujet.

RÉSUMÉ DU PROJET DE PLAN D'URBANISME

La proposition de plan d'urbanisme se veut un guide pour planifier le développement de la Municipalité au cours des prochaines années, en accord avec les objectifs d'aménagement poursuivis par la Municipalité ainsi qu'avec les orientations régionales du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu.

Cette initiative municipale a permis de réaliser une réflexion profonde sur l'avenir de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville dans une perspective à moyen et long terme.

Le renouvellement des règlements d'urbanisme, pour leur part, vise à doter la Municipalité des outils nécessaires à la réalisation des objectifs identifiés au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC.

La vision d'aménagement:

La vision d'aménagement permet de se reconnaître à travers la définition de thèmes rassembleurs et ainsi de définir le concept d'aménagement pour les années à venir. Elle permet de faire émerger une définition qui soit inclusive de tous les défis et priorités attachés au territoire et de véhiculer les valeurs fondamentales partagées par les citoyens(ennes), ainsi que par le Conseil municipal.

De ce portrait d'ensemble du territoire municipal se dégage une vision et les principes directeurs suivants, encadrant la planification du territoire de la municipalité, soit:

- La stabilisation de l'assiette fiscale de la municipalité en favorisant la consolidation du noyau villageois et la mise en valeur des projets de développement;
- Le renforcement du noyau villageois, soit le périmètre d'urbanisation de la municipalité en favorisant sa pleine croissance en privilégiant une densification douce;
- La mise en valeur du potentiel patrimonial du territoire. Optimiser le développement commercial en s'assurant le plein développement des secteurs existant et en favorisant l'essor des secteurs adjacents aux réseaux routiers principaux.

Les grandes orientations :

ORIENTATION 1	Assurer la pérennité et la prospérité de la zone et des entreprises agricoles par l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et entreprises agricoles, ainsi que la mise en valeur des ressources du milieu forestier.
ORIENTATION 2	Consolider et bonifier l'offre de services afin de favoriser la rétention et l'attraction de la population active.
ORIENTATION 3	Consolider et développer le périmètre urbain avec une approche favorisant la rentabilité des infrastructures publiques existantes dans une optique de développement durable en privilégiant une gestion intégrée.
ORIENTATION 4	Conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti.
ORIENTATION 5	Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et les zones sensibles.

La mise en œuvre du plan d'urbanisme révisé repose principalement sur l'adoption des règlements d'urbanisme en concordance avec celui-ci. Leur entrée en vigueur sera soumise à un contrôle de la conformité locale ainsi qu'à un contrôle de leur conformité régionale. Les diverses étapes requises par la loi feront l'objet d'avis publics subséquents.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ces projets de règlement au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 4^e jour du mois de mars 2025.



Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière